MINISTERE
DU TOURISME

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

ARRETE N° 08 /MINTOUR/CAB/ du 30 MARS 2023 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE SECTORIEL DE DIALOGUE SOCIAL EN ABREGE « CSDS » DU MINISTERE DU TOURISME

LE MINISTRE DU TOURISME ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2021-462 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;

Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement tel que modifié par le décret n° 2022-765 du 30 septembre 2022 ;

Vu le décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-829 du 26 octobre 2022 instituant un Comité Sectoriel de Dialogue Social dans les ministères ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRETE :

Article 1 : Il est créé un comité chargé du dialogue social dénommé « Comité Sectoriel de Dialogue Social » en abrégé CSDS, au sein du Ministère du Tourisme.

Article 2 : Sont nommés membres du CSDS, les personnes dont les noms suivent :

1- Représentants de l'Administration :

- KODJO Guy Francis, Conseiller Technique, représentant le Ministre du Tourisme, Président ;
- BOKA Bi Yao Georges, Inspecteur Général du Tourisme et des Loisirs, membre ;
- ASSARI Yawa Florentine épse AKPALE, Directeur des Ressources Humaines, Secrétaire ;
- DIANE Abdoulaye, Directeur des Affaires Juridiques et Contentieux, membre.

2- Représentants du Syndicat des agents

- GNEKPE Lallier Raymond, Secrétaire Général, membre ;
- TRAORE N'golo Issouf, Secrétaire Général Adjoint, membre ;
- KONAN Konan Eugène, Chargé Adjoint des Affaires Administratives, membre ;
- ASSOKO Okon Georges, Organisateur Adjoint, membre.

Article 3 : Les membres du CSDS sont nommés pour une durée de deux (02) ans renouvelable.

Article 4 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 30 MARS 2023

République de Côte d'Ivoire
Le Ministre
Ministère du Tourisme

Siandou FOFANA

Ampliations

-	Présidence de la République	01
-	Primature	01
-	Secrétariat du Gouvernement	01
-	Ministère du Tourisme/CAB	01
-	Ministère du Tourisme/Directions	10
-	Tous Ministères	31
-	Chrono	01
-	JORCI	01